



COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE avec les élus à l'issue de L'Assemblée Générale du SAMEDI 23 MARS 2019 en présence :

- De M. LE MAIRE FRANCK RAYNAL ET DES ELUS MUNICIPAUX :

Franck RAYNAL Maire de Pessac. Eric MARTIN 1er adjoint au maire chargé espaces publics, déplacements, travaux, équipements. Aurélie DI CAMILLO maire-adjointe secteur nature, déléguée événementiel. Gilles CAPOT, adjoint au maire chargé d'urbanisme habitat et cadre de vie. Guy BENEYTOU, adjoint au maire chargé des sports. Jérémie LANDREAU, adjoint au maire, chargé d'environnement développement durable. Stéphane MARI, maire-adjoint secteur cœur de vignes délégué sécurité. Jean Pierre BERTHOMIEUX, conseiller municipal délégué à la voirie et assainissement. Laurent DESPLAT conseiller municipal, délégué aux espaces verts, Benoît RAUTUREAU, conseiller municipal, délégué commerce artisanat. Laurence MENEZOT conseillère municipale déléguée aux écoles, conseillère municipal des enfants. Dominique POUSTYNNIKOFF, conseillère municipale, déléguée à l'accès au logement.

- La FEDERATION DES SYNDICATS ET COMITE DE QUARTIERS. Roger LEVY Président
- Le COMITE DE QUARTIER DE MAGONTY ET LES HABITANTS DE MAGONTY

Cette rencontre a été organisée pour laisser la parole aux Magontins présents dans la salle, complétée par les questions de la rencontre des Habitants, le 23 janvier lors de la soirée « galette des Rois » et du Comité de Quartier.

« Intitulé des questions accompagné des réponses de M. le Maire Franck RAYNAL et des ELUS »

LA JEUNESSE DANS NOS QUARTIERS

La « remise » en place d'éducateurs de rue pour les jeunes.

Le président du club de prévention « Action Jeunesse » explique que leur activité n'est pas et n'a jamais été celle d'un centre social. Les intervenants ne sont pas des éducateurs. Il existe la Brigade verte (police municipale) qui intervient sur les incivilités, les cambriolages et tous types d'infractions dans les espaces publics. Le club Action Jeunesse travaille avec le comité de quartier par le biais du CSLPD.

M. le Maire F. RAYNAL portera son attention sur ce point.

Les problèmes de voirie et de circulation

- **La vitesse et le stationnement rue des fauvelles, la circulation rue de la Poudrière, rue de la Princesse, de Beutre et du Pont aérien (augmentation fréquentation, vitesse excessive)**
- **La sécurisation de la rue du Merle : vitesse et circulation des personnes à mobilité réduite**
- **Les résultats donnés par la pose du radar pédagogique, quels aménagements prévus rue de Romainville**
- **Demande de radars pédagogiques Rue de la Poudrière, Rue du Pont aérien**
- **Pour quand l'aménagement du chemin doux entre la rue des Fauvelles et l'avenue de Magonty ?**



Réponses de F. RAYNAL : Rue des Fauvettes : Quand il y a des incivilités, voitures mal garées, la Police Municipale viendra verbaliser. Il en sera de même pour ce qui concerne les excès de vitesse. Il est à noter que le rapport du radar pédagogique indique que les véhicules circulent à moins de 50 km/h. Le stationnement en chicanes est réalisé sur de nombreuses voies, sa matérialisation par des îlots pourraient être une solution pour faire respecter la limitation de vitesse.

Le quartier est en effet de plus en plus traversé et l'urbanisme de plus en plus développé, même au-delà de St Jean d'Illac. Installer des radars pédagogiques nécessite une arrivée électrique et un point lumineux. La méthode n'est donc pas envisageable partout.

Nous proposons de faire établir des relevés de vitesse par la police municipale (dont les effectifs ont été multipliés par 3) le dispositif est répressif puisque les dépassements sont verbalisés (35 depuis janvier 2019). En prévention il existe déjà les brigades de soirée (police municipale) jusqu'à 1h du matin. Ce sont aussi des forces utilisables pour lutter contre la vitesse excessive.

Intervention de G. CAPOT : Nous sommes dans la phase d'achat de deux terrains pour la réalisation du chemin doux entre la rue des Fauvettes et l'avenue de Magonty.

La prolongation de la piste cyclable jusqu'au crématorium : en pour-parler avec la ville de Mérignac.

➤ Remarque beaucoup d'habitants ont déploré l'envahissement des rues qui traversent le quartier du nord au sud et que ce sont les flots pendulaires qui nécessitent un TCSP extra-rocade.

F RAYNAL : on l'aura en fin d'année avec la création d'un BHNS (bus à haut niveau de service) qui desservira Bersol-Alouette, la gare de l'Alouette, la zone aéroportuaire -Le Haillan.

Intervenant Roger LEVY redit que c'était une solution à court terme sur cinq ans et pas à quinze ans.

Le Bourgailh

Problème de parking et de stationnement.

F RAYNAL : Victime de son succès, le stationnement sur l'éco site du Bourgailh est limité et le parking ne peut être agrandi, aucun stationnement sauvage le long de l'avenue de Beutre en bord de route n'est envisageable. Il faudrait aménager un parking supplémentaire. Deux sites permettent d'envisager une extension. Les négociations avec les propriétaires d'espace privé sont en cours afin de dégager des emplacements supplémentaires avec la volonté de ne pas défricher la forêt sur le site du Bourgailh.

Circulation et ralentisseurs

rue du Merle et rue de la Princesse

F RAYNAL : Les ralentisseurs des rues de la Princesse et du Merle ont été mis en place lors de la fermeture de la rue de Beutre pendant les travaux, 11 ralentisseurs au total dont 2 à l'initiative de Mérignac sur la partie commune, vers la déchetterie, jugés très abrupts et donc non conformes. Une demande a été faite au Maire de Mérignac pour demander leur suppression ou leur reprofilage. A ce jour, toujours pas de réponse. Des mesures sur la fréquentation et la vitesse moyenne des véhicules ont pu être faites :



PERIODE 2018 / 2019	FREQUENTATION: Nombre véhicules/jour	VITESSE OBSERVEE
RUE DE LA PRINCESSE		
DECEMBRE: pendant les travaux	3000	85% à moins de 30km/h
JANVIER: à l'arrêt des travaux	1600	idem
RUE DU MERLE		
DECEMBRE: pendant les travaux	1000	29 Km/h
JANVIER: à l'arrêt des travaux	300	idem

On voit que la sécurité est donc respectée sur ces deux rues-là.

Leur nombre jugé peut-être excessif permet d'éviter que les conducteurs reprennent de la vitesse entre 2 dos-d'âne.

La décision de supprimer les dos d'âne pourra être prise à condition de trouver une solution alternative pour permettre le maintien de la sécurité des riverains. J'ai une obligation de privilégier la sécurité. Bordeaux Métropole propose de maintenir les ralentisseurs.

L'intersection de la rue de la Princesse et du Merle se fera dès la fin d'année, un accord ayant été trouvé avec Mérignac. Cette amélioration, va nous permettre d'envisager une suite à la question des ralentisseurs : en enlever 1 ?

➤ **Nota du Comité de Quartier :** *Nous sommes loin de la totalité du nombre réclamé et des échanges avec M. le Maire du 14 décembre, soit 1 ralentisseur sur 2 !*

L'entrée du zoo : l'idée de mettre un plateau nécessite de gros travaux car il obligerait à refaire tout le bord de route et cela est impossible à réaliser pour le moment. Le principe est lancé mais aucune étude quant au financement de ces travaux n'a été demandée pour le moment.

La demande faite par un riverain d'un ralentisseur sur l'autre portion de la rue de la Princesse sera étudiée.

**Le devenir du terrain de la propriété Desbons ?
18 à 26, rue des Fauvettes Terrain de 4,5 ha**

F RAYNAL : destiné à devenir un éco-quartier. Le terrain a été préempté dans sa totalité par Bordeaux-Métropole. Dossier en cours. Pour le moment, rien n'a été décidé sur le devenir de l'ensemble du terrain. Pas de parc public mais un travail de concertation sera mené sur l'éco-quartier Magonty.

16 et 17 Av du Port Aérien

F RAYNAL : Aucun projet de construction déposé en Mairie pour ces 2 terrains. Il y aura concertation avec les riverains le moment venu.

Le projet Chappement



F. RAYNAL : La densité faible complique la rentabilité pour les promoteurs sur le site du Pacha. Il n'y a pas de projet de construction arrêté aujourd'hui. Il y a juste un permis de démolir pour éviter l'invasion du site par les gens du voyage et pour sécuriser les bâtiments afin d'éviter le squattage.

Les projets déposés pour le site du marchand de remorques ont été retoqués car non conformes.

Intervention de M. CAPOT : l'aménagement du site est inscrit dans le PLU 3.1 dans son nouveau dimensionnement (300 logements en lieu et place des 785 initiaux).

Aménagement du Carrefour du Pacha

Intervention de E. MARTIN 1^{er} adjoint : Des études ont été présentées fin 2018, avec un aménagement d'un giratoire à quatre ou cinq branches. Pessac penche pour quatre branches avec un giratoire pour accéder à la zone commerciale sur avenue Salvador Allende, et Cestas souhaite un carrefour à cinq branches. Le financement sera pris en charge par la commune de Pessac, Bordeaux-Métropole et le département (= 0 pour Cestas, c'est la raison pour laquelle cela se fera !!!). Les travaux pourraient commencer en 2021, durée 4 mois. (L'été 2021) Ce sera un grand giratoire avec un diamètre de 24 m. •

Avec une piste cyclable de Magonty le Pacha/ Toctoucau. Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. (Le projet est inscrit au CODEV).

Propreté des rues

L'esthétique des murs laissés bruts (pas de crépis)

rue de la Poudrière (entre le Pacha et Magonty)

F RAYNAL : Les déchets laissés autour de l'école maternelle : à partir de 2020, voir la possibilité de mettre des caméras de surveillance sur Magonty et d'assurer le suivi de cette problématique d'ici là.

Le respect de la Charte paysagère n'est pas contractuel et opposable. La charte a vocation à donner des préconisations et des règles aux promoteurs. Il faut donc y afficher nos objectifs et souhaits afin de les orienter en ce sens.

La multiplication des clôtures surélevées et construites sans uniformité est un sujet qui date. Des discussions s'organisent autour de cette problématique avec le service de l'urbanisme. Il n'existe pas les moyens humains et techniques nécessaires pour assurer une forme de Police pour imposer d'uniformiser, même si le PLU n'autorise pas de laisser les matériaux bruts à nu.

Intervention de G. CAPOT adjoint Urbanisme : A la question posée : A-t-on le droit de laisser un parpaing nu en façade de domaine public : la réponse est NON. Le PLU n'autorise pas les matériaux bruts, tout mur doit être enduit ou caché par la plantation de plantes grimpantes.

Intervention de S. Mari adjoint Sécurité : Vidéo-protection au Rond-point de Magonty, Il faudra faire une extension du système WIFI FI à partir du Bourgailh. Elle sera installée prioritairement dans les quartiers sensibles et en fonction de la faisabilité technique.



- Raccord du tout à l'égout Rue du Transvaal : l'installation du tout à l'égout est effective il faut contacter les professionnels compétents pour le raccordement aux logements (Suez)
- Rue du Merle : la végétation cache un panneau de signalisation : quid de la sécurité des piétons.
- Délai et difficultés d'obtention des bacs verts à déchets verts : il y avait en effet un problème de stock. Il a été résolu et la distribution doit se faire avant fin mars.
- Déchets envahissants et saleté le long du Chemin de la Princesse aux abords de la déchetterie: Le côté gauche est sur la commune de Mérignac et malgré les demandes de la Ville, Mérignac ne réagit pas aussi souvent que nécessaire. La police municipale essaiera de faire des contrôles.

Transports

Retards sur la Ligne Bus 23

Intervention de E. MARTIN 1^{er} adjoint : suite aux plaintes remontées sur le non-respect des horaires (pour le lycée Pape Clément), une étude a été faite et les retards constatés sont tout à fait tolérables en termes de temps et de fréquence. Pour le 7 h 43 retard maximum constaté 6mn. Pour le 8 h 30 retard maximum constaté 6mn 30 .Ces retards permettent aux élèves de ne pas arriver en retard au lycée La liane 4 représente de plus une alternative pour les usagers.

Embouteillage des rues : la demande de transport en commun extra rocade demandée a été refusée par Bordeaux Métropole.

La modification des trajets des lignes peut être discutée courant 2020, les demandes de la Ville seront collectées pour la délégation de service public, mise en vigueur au 1^{er} Janvier 2022.

Le Comité demande un schéma global de circulation dans le quartier et stationnement du quartier de Magonty

F RAYNAL : Cela n'existe sur aucun quartier. Vous pouvez peut-être étudier un sujet bien précis et nous faire part de vos propositions.

FIN DU DEBAT VERS 13 H

LES ECHANGES INDIVIDUELS ONT CONTINUE AUTOUR D'UN APERITIF CONVIVIAL.

UN GRAND MERCI

- A M. le MAIRE ET AUX ELUS POUR CE DEBAT CONSTRUCTIF ET SPONTANE.
- AUX HABITANTS POUR LEUR PARTICIPATION ET LEUR SOUTIEN AU COMITE.